

## Groupe de travail du 14 février 2019 Ordre du jour

- Évolution de l'assistance administrative des circonscriptions de l'académie
- Projet de mise en place d'un pôle départemental de remplacements des enseignants du 1er degré

**Le CTS s'est déroulé sous la présidence de Monsieur le Secrétaire général adjoint, M. Frédéric Patou**

Rectorat	IEN	Secrétaires de circonscription	Représentants des personnels	
M. Patout SGAdj. DOP	Mme Grandi Belfort 3	Mme Revillet (Dole-Sud)	UNSA-Éducation : Mme Robbe, M. Kichenassamy.	SGEN CFDT : M. Chapuis,
M. Vaysse SGAdj. DRH	M. Faivre Dole-Nord	Mme Gambade (Besançon 3)		
Mme Boisson DPAE 1	Mme Bouiller Besançon 4	Mme Jallocha (Vesoul 1)		
Mme Trimaille DPAE 2	M. Roch Montbéliard 2	Mme Mercier (Montbéliard)		
Mme Ribeiro DOS	Mme L'Hote Luxeuil			
Mme Viard Dialogue social				
M. Chevallereau SG 25				
M. Bronner SG 39				
Mme Bebin-Mehault SG 70				
M. Arnoult SG 90				
Mme Pons-Clerc Secrétaire pôle remplacement DSDEN 90				

### **Lecture de déclarations préalables de l'UNSA.**

**M. Patou et M. Vaysse ouvrent les débats et présentent le thème de la séance à l'aide d'une présentation numérique dont la version a été adressée aux participants, la veille. Ils invitent les participants à « martyriser » le projet afin de l'améliorer. Celui-ci a été élaboré entre Mme la secrétaire générale d'académie, les secrétaires généraux adjoints et les 4 secrétaires généraux des dsden. Une large majorité des inspecteurs et des secrétaires décideront de quitter le groupe de travail. Au bout d'1 h 30 mn. Ils refuseront de prendre part à des propositions, qu'ils estiment, issues de conciliabules entre les secrétaires généraux et qui restent envisagées dans le cadre d'un schéma d'emploi prévoyant la suppression de 3 etp dans les circonscriptions.**

**Après leur départ, les représentants des personnels continueront d'assister à la séance en vue de rendre compte des discussions aux collègues.**

## Le groupe de travail au complet

### Intervention des IEN

Les inspecteurs déplorent la contradiction qu'ils relèvent entre les annonces ministérielles, qu'ils approuvent, et les mesures académiques visant à diminuer les etp des secrétariats de circonscription. **Ils regrettent que le projet d'évolution des fonctions de secrétariat n'ait pas fait l'objet d'un travail collaboratif, dans lequel ils avaient toute légitimité.** Ils auraient ainsi pu contribuer à une analyse fine du fonctionnement des circonscriptions, à l'examen éclairé de la faisabilité des missions transversales.

**Ils s'étonnent de la remise en cause de l'organisation actuelle des circonscriptions en l'absence d'aucun diagnostic.** Nul dysfonctionnement ou limite n'a été relevé ou rapporté aux ien à ce jour.

De leur pratique du terrain, les inspecteurs rapportent qu'actuellement, le temps de réactivité entre la connaissance d'un besoin en remplacement et l'arrivée d'un titulaire-remplaçant à sa destination requiert une demi-heure, au plus, dans des conditions climatiques calmes. Qu'en sera-t-il à l'échelle d'un département ? Ils craignent que les missions plurielles que leur a confié le recteur (maternelles, éducation prioritaire, maîtrise de la langue, le plan pauvreté...) ne soient rendues délicates dans l'hypothèse d'une mutualisation de service, avec plusieurs interlocuteurs. Par ailleurs, à moins que les auteurs du projet n'aient estimé un besoin différent d'un ien à un autre, **ils ne comprennent pas les raisons pouvant expliquer que certains d'entre-eux disposeront d'un poste complet de secrétaire quand d'autres ne bénéficieraient que de 0,5 etp.**

Les ien pressentent que le projet, qui semble écarter l'aspect relationnel, va provoquer une rupture de liaison directe entre l'école et la circonscription.

Après avoir partagé avec les responsables du rectorat, les constats négatifs qu'ils ont recueillis auprès des académies de la Haute-Vienne, Toulouse et la Haute-Savoie notamment, **les inspecteurs reprochent à l'encadrement rectoral de n'avoir pas consacré le temps nécessaire et utile pour asseoir leur étude sur un état des lieux et non sur l'unique objectif de suppression de poste.** Ils supportent mal d'être conviés à ce premier groupe de travail se déroulant en février 2019, pour une mise en place de la nouvelle organisation à la prochaine rentrée scolaire 2019, alors que l'idée est examinée depuis l'automne dernier.

Aussi, ils refusent de contribuer à un projet, arrêté en haut lieu, duquel ils ont été laissés pour compte.

### Intervention de l'UNSA-Éducation :

**Le projet, qui nous est présenté, est décliné dans le cadre contraint du schéma d'emploi. Celui-ci prévoit la destruction de 12 emplois administratifs pour l'année 2019.** Si l'objectif avait été une rationalisation du fonctionnement des services, les travaux ne se dérouleraient pas dans la précipitation, en excluant les principaux acteurs du terrain. Des groupes de travail auraient pu se tenir au cours de l'année passée dans un climat plus apaisé que celui de ce jour, qui a dans son rétroviseur la suppression de 3 etp dans les circonscriptions. Si une insatisfaction globale devait ressortir de la mise en œuvre de ce plan à priori laborieux, serait-il envisageable un retour en arrière ? À la lumière de notre expérience, cette question relève d'une pure naïveté assumée.

### Réponse des responsables du rectorat

Chaque année, le schéma d'emploi est à réactualiser. En 2019, l'académie devra restituer 12 etp au ministère. Son choix est de faire porter l'essentiel de l'effort par les EPLE (bop 141) et de préserver les services académiques, réduits à l'état « squelettique », tout en les mettant à contribution pour une part moins importante.

Plutôt que de céder à la facilité de la suppression d'emploi, là où le poste demeurerait vacant, la décision a été prise de travailler sur le changement organisationnel de services, à savoir celui des secrétariats de circonscription, dont le travail pourrait être amélioré. Mais cette étude aurait eu lieu même hors cadre du schéma d'emploi ! L'objectif attendu est de maintenir, à minima, le niveau de qualité existant au coût, en etp, moindre ! Une trentaine d'académies, dont Lille (à la géographie un peu similaire à la nôtre), auraient mis en œuvre ce type de pôle, sans constat d'insuffisances notoires.

Toutes évolutions de fonctionnement ne donnent pas de satisfaction à court terme ; **un état des lieux pourrait être établi dans quelques années et pourquoi ne pas envisager, alors, un « rétro-pédalage » si besoin ?**

Le projet permettra de requalifier un maximum de postes en catégorie B afin d'en tirer une plus-value en lien avec la récolte et le traitement des informations stratégiques.

L'évolution des missions des assistants administratifs ne découle pas de dysfonctionnements constatés, mais de la recherche de **l'efficacité, point de rencontre entre services rendus aux usagers (effet qualitatif) et les moyens dédiés à ce service (effet quantitatif)**. Cet esprit analytique est de la responsabilité des cadres, agents de l'État, ce que devraient comprendre les inspecteurs qui se trouvent parfois confrontés à ce genre de situations.

Il faut sortir de l'idée qu'un ien nécessite une assistance administrative incarnée par une personne. C'est un ensemble de compétences à mobiliser à un moment opportun qu'il faut considérer. **Il faut s'interroger sur le type d'assistance administrative dont a besoin l'ien.**

## Le groupe de travail restreint

Les iens décident de quitter la séance, à l'exception de leur homologue du 70. Ils n'ont pas été convaincus d'une amélioration des services et se considèrent comme « les dindons de la farce » : après avoir été mis à l'honneur lors de beaux discours (félicitations, remerciements, confiance accordée...), l'annonce d'un projet bouclé, d'une réorganisation des services dans les circonscriptions, leur est faite quelques mois plus tard, sans consultation. Ils demandent, avant leur départ, à être associés à l'examen de la mise en place des 13 réseaux.

Les secrétaires quittent également la salle, exceptée leur homologue du 70 qui s'était rendue à la séance en compagnie de l'ien du 70.

L'UNSA-Éducation et le SGEN restent sans prendre part au débat mais en tant qu'observateurs pour le compte-rendu.

Un point sur les etp existant en circonscription est fait :

Le Doubs 14 circonscriptions	Le Jura 6 circonscriptions	La Haute-Saône 6 circonscriptions	Le territoire de Belfort 4 circonscriptions
4 iens Montbéliard : 3,5 etp 1 ien Morteau : 1 etp 6 ien Besançon : 6 etp. 1 ien Pontarlier : 1 etp 1 ien ash : 1 etp 1 ien A-adjoint : 1 etp	2 iens Lons : 2 etp 2 iens Dole : 2 etp 1 ien Champagnole ; 1 etp 1 ien St Claude : 1 etp 1 ien ash : 0,5 etp	1 ien Lure : 1 etp 1 ien Luxeuil : 1 etp 1 ien Gray : 1 etp 2 iens Vesoul : 1,5 etp 1 ien ash : 0,5 etp	4 iens Belfort : 2,5 etp 1 ien ash : 0,5 etp 1 ien A-adjoint : 0,5 etp

L'IEEN du 70 s'interroge sur le temps de réactivité nécessaire à l'opération globale du remplacement, sur les missions dédiées au poste de gestionnaire du pôle-remplacement (planification du remplacement des absences prévisibles, planning des décharges de direction, remplacement de dernière minute en urgence), en quoi la future organisation permettra d'améliorer l'existant. Elle demande à avoir des indicateurs afin de juger ce qui est acceptable ou non, par exemple un indicateur qui donne la durée pour que le remplaçant soit devant élève.

Pour permettre au gestionnaire du pôle-remplacement de faire face au pic d'activité de chaque début de matinée, dont l'ampleur sera variable selon les jours et les saisons, les responsables du projet envisagent de solliciter **le renfort de 2 personnes auprès d'autres services des dsden (solution envisagée pour la dsden 70). Le gestionnaire sera donc placé sous l'autorité directe d'un chef de division.**

Le rectorat travaille sur l'étude d'une fiche de poste et d'un cahier des charges. Celui-ci prendra en compte la relation à établir entre le pôle et les secrétaires des circonscriptions, la mise en place d'outils numériques, une cartographie départementale (à concevoir avec M. Alexis Martin, responsable de l'application ARIA), la formation des gestionnaires des pôles en juin 2019. Une invitation sera proposée aux inspecteurs, les secrétaires, pour venir assister à la présentation du

pôle-remplacement du 90 qui sera co-animée par la gestionnaire du pôle-remplacement de ce département, Mme Clerc-Pons.

Mme Clerc-Pons, présente à la séance, énonce les données du mois de janvier en terme de remplacement, pour une gestion de 801 enseignants sur le territoire de Belfort : 15 jours d'école (semaine de 4 jrs) ; 451 remplacements effectués. Elle souligne l'importance de posséder des informations précises (décharges, classes partagées, géographie de chaque école...) et décrit son parcours. Celui-ci a débuté par ce poste, suite à la réussite au concours de SAENES, en septembre 2018. Mme Clerc-Pons n'avait aucune connaissance du 1<sup>er</sup> degré, il y a seulement 6 mois mais s'était fixée comme objectif principal qu'un élève devait être devant enseignant. Elle considère que la mutualisation est l'assurance d'une meilleure efficacité. Bien qu'occupant ce poste depuis peu, Mme Clerc-Pons assure qu'un retour à la situation antérieure n'a jamais été évoqué. Son poste est consacré à raison de 50 % aux remplacements et 50 % à la formation continue. Elle est supplée par son chef division, lors de ses absences.

L'UNSA-Éducation complimente cette collègue débutante, pour sa maîtrise des missions, rapidement acquise, quand d'autres secrétaires expérimentées poursuivent leur apprentissage au rythme des réformes et de l'évolution du métier. Toutes les secrétaires font de leur mieux pour que chaque enfant ait un enseignant dans sa classe ; toutefois, lorsque le nombre d'absence dépasse les possibilités de remplacement, les élèves de la classe vacante sont répartis dans d'autres classes. Vu sous cet angle, effectivement chaque élève se trouve face à un maître !

#### Les Commissaires UNSA-Education

ROBBE Chantal

RECTORAT

KICHENASSAMY Pannir

IEN 39